

Communiqué de presse

Paris, le 4 juillet 2018

**DISPOSITIF CREDIT 50 K€ :
une plate-forme digitale
Pour faciliter les demandes de financement des TPE/PME**

Pour simplifier et faciliter toujours plus l'accès au financement des TPE / PME notamment pour des crédits inférieurs à 50 000 euros, l'Ordre des experts-comptables et la Fédération bancaire française (FBF) lancent la plateforme digitale « Dispositif Crédit 50 K€ ».

Une demande de financement simplifiée.

L'expert-comptable, interlocuteur privilégié de son client, peut, sur mandat de celui-ci, remplir en ligne une demande de financement avec un dossier modélisé, en se connectant sur la plateforme Conseil Sup' Network¹ (<https://network.experts-comptables.org>). Il l'adresse simultanément à trois banques maximum parmi les partenaires potentiels² de l'Ordre des experts-comptables de ce dispositif. Dans le même temps, une option permet à l'entrepreneur de solliciter un organisme de cautionnement mutuel si nécessaire.

La demande de financement qui ne peut excéder 50 000 euros peut être complétée si besoin par un prêt de Bpifrance pour le financement des éléments immatériels.

Grâce à l'intervention de l'expert-comptable dans le montage du dossier financier, l'entrepreneur peut :

- consolider le dossier de financement, indispensable pour l'analyse des demandes de crédit et donc faciliter leur obtention ;
- bénéficier de la concurrence entre les différents acteurs bancaires interrogés.

Pour accompagner le déploiement de cette plateforme, la FBF mobilise son réseau régional et départemental de quelques 103 comités territoriaux et renforce ainsi la relation avec les représentants de l'Ordre des experts-comptables sur le terrain.

¹ Cette plateforme, réservée aux experts-comptables, contient un espace dédié aux différentes solutions de financement des entreprises

² D'autres grands réseaux bancaires sont susceptibles d'intégrer le dispositif dans les mois à venir, suite au lancement officiel en juillet 2018.

Un dispositif au service des entreprises françaises.

Selon Charles-René Tandé, Président de l'Ordre des experts-comptables : « *Nous comptons sur une forte mobilisation de notre profession afin que ce nouveau service dématérialisé rencontre un fort engouement dès son lancement et devienne un réflexe pour les experts-comptables qui souhaitent accompagner leurs clients dans leur recherche de financements. Nous le savons tous, le financement bancaire demeure un des principaux leviers permettant à une entreprise de se développer et perdurer* ».

Pour Marie-Anne Barbat-Layani, Directrice générale de la FBF : « *Le financement des entreprises, et notamment des TPE / PME, est la première priorité stratégique des banques en France. Nous sommes très heureux du lancement de cette plateforme qui va permettre aux entrepreneurs d'avoir un nouvel accès à l'investissement et, ainsi, leur donner l'occasion d'innover et de prospérer* ».

A propos de l'Ordre des experts-comptables

L'Ordre des experts-comptables rassemble 21 000 professionnels, 130 000 collaborateurs et 6 000 experts-comptables stagiaires. Placé sous la tutelle du ministère de l'Economie et des Finances, l'Ordre des experts-comptables a pour rôle d'assurer la représentation, la promotion, et le développement de la profession française d'expert-comptable. Il veille, par ailleurs, au respect de la déontologie, de la qualité et de la discipline professionnelle.

www.experts-comptables.fr

A propos de la Fédération bancaire française

La Fédération bancaire française (FBF) est l'organisation professionnelle qui représente toutes les banques installées en France. Elle compte 347 entreprises bancaires adhérentes de toutes tailles, françaises ou étrangères (121 filiales ou succursales de banques étrangères). Elle est la voix de la profession sur tous les grands enjeux, notamment réglementaires. Elle a pour mission de promouvoir l'activité bancaire et financière en France, en Europe et à l'international et de définir les positions et propositions de la profession vis-à-vis des pouvoirs publics et des autorités du domaine économique et financier. Implantée à Paris, la FBF dispose également de bureaux à Bruxelles et Francfort. Elle est aussi présente sur tout le territoire français à travers un réseau de 103 comités régionaux et départementaux.

www.fbf.fr

CONTACTS PRESSE :

Ordre des experts-comptables :

Agence Abrasive - contact@abrasive.fr

Xénia Arrignon - 06 12 36 57 26 & Karine Michaud - 06 50 61 06 64

FBF :

Benoit Danton - bdanton@fbf.fr - 01 48 00 50 70